Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901094-20260306-260306011-DE

en terre d'iroise
Landunvez
LAT 48.53 • LON -4.72

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 6 mars à 17h30, le Conseil Municipal de Landunvez, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Christophe COLIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	**15**
Présents :	13
Votants :	15

Date de convocation : 27 février 2026

Etaient présents : Christophe COLIN, Marie-France TANGUY, Mikaël TREBAOL, Rachel JAOUEN, Laurence PELLEN, Pol ALEXANDRE, Virginie QUINIOU, Yves LE SIOU, Amélie DESPORTES, Benoit LEJEUNE, Isidore TALARMIN, Nicole LALOUER, Thierry BOUDHUIN,

Pouvoirs : Raphaël CABON donne pouvoir à Christophe COLIN, Stéphanie RIGAUD donne pouvoir à Isidore TALARMIN

Excusée :

Secrétaire de séance : Rachel JAOUEN

260306011 – Budget primitif 2026 - Budget lotissement de Prat Kernezoc / Mezou Bras

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026 du lotissement de Prat Kernezoc / Mezou Bras

SECTION	DEPENSES en €	RECETTES en €
Investissement	1 009 959.88 €	1 081 557.70 €
Fonctionnement	875 839.58 €	875 839.58

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances du 12/02/2026,
Il est proposé au Conseil Municipal **d'APPROUVER** le budget primitif 2026 du lotissement de Prat Kernezoc / Mezou Bras ci-dessus présentée.

Pour	Contre	Abstention
15	**0**	**0**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Christophe COLIN

Mairie de LANDUNVEZ
Finistère

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.